

COMMUNIQUÉ 6

Bureau de la directrice générale



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

Le dimanche 29 mars 2020

À tous les membres du personnel, parents, élèves et membres de la communauté de la CSEM,

Cette communication a pour but de vous fournir des informations supplémentaires qui sont entrées en vigueur depuis mon dernier Communiqué dimanche dernier – consultez le site Web de la CSEM.

PETIT RÉCAPITULATIF IMPORTANT

Le week-end dernier, le premier ministre François Legault a annoncé que les écoles et les centres resteront fermés au moins jusqu'au 1^{er} mai.

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a ajouté que bien que son ministère ne demande pas aux parents de reproduire à la maison la structure scolaire habituelle, ceux qui souhaitent que leurs enfants restent stimulés sur le plan scolaire auront accès à des activités pour *consolider leurs apprentissages* pendant la fermeture des écoles.

Plus précisément, le ministre Roberge a expliqué qu'il envisage la période de fermeture des écoles en trois phases :

1. Pendant la période de deux semaines jusqu'au 27 mars : Fermeture complète pour les élèves, les enseignants et le personnel – sans aucune activité éducative officiellement fournie.
2. Dès le 30 mars : Une liste d'activités éducatives générales sera mise à la disposition des parents et élèves via le site Web du ministère et celui des différentes commissions scolaires. Ces activités seront facultatives. Aucune note ne leur sera attribuée et elles ne serviront pas à des fins d'évaluation.
3. À compter du 6 avril, une liste d'activités éducatives propres à chaque niveau sera fournie aux commissions scolaires. Nous transmettrons cette liste aux écoles qui, à leur tour, la communiqueront aux parents et élèves. Ces activités demeureront optionnelles. Aucune note ne leur sera attribuée et elles ne serviront pas à des fins d'évaluation.

Le communiqué de la semaine dernière faisait également mention que :

- toutes les épreuves ministérielles (examens du ministère) sont annulées;
- les enseignants seront appelés à faire preuve de jugement professionnel pour produire les notes de fin d'année du bulletin final, en fonction des deux premiers bulletins.

D'autres détails suivront.

MISES À JOUR ET PRÉCISIONS SUR L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES À LA MAISON

À compter du lundi 30 mars, nous entamerons la Phase 2 annoncée par le ministre et au cours de laquelle le MEES fournira progressivement des activités éducatives optionnelles – à la fois en ligne et par l'entremise de la télévision publique.

La CSEM a elle aussi travaillé d'arrache-pied au cours de la semaine dernière et du week-end afin de créer sa propre liste d'activités d'apprentissage qui seront mises à la disposition des parents et élèves à compter de lundi.

- J'aimerais profiter de cette occasion pour REMERCIER les enseignants, les conseillers pédagogiques, les professionnels des Services aux élèves ainsi que les directeurs de la CSEM pour leurs efforts acharnés dans le cadre de cette initiative!

L'objectif de ces activités d'apprentissage n'est pas de compléter le programme scolaire régulier, mais plutôt de continuer à stimuler l'intérêt et l'apprentissage des élèves.

Parents et élèves sont invités à consulter le site Web de la CSEM dès lundi matin pour accéder à la liste des activités éducatives de la CSEM et du MEES.

À compter du 6 avril, nous passerons à la Phase 3, comme l'a indiqué le ministre, où les équipes-écoles (coordonnées par la direction de l'école et composées de membres de l'équipe multidisciplinaire – à savoir des enseignants, enseignants-ressources, techniciens en éducation spécialisée, conseillers d'orientation, conseillers en toxicomanie et autres professionnels des Services aux élèves) joueront un rôle plus actif en proposant à leurs élèves des activités d'apprentissage adaptées à leur niveau scolaire et en appuyant les élèves qui bénéficiaient de leur soutien direct avant la fermeture des écoles.

De plus amples informations suivront.

Quelques précisions

Cette semaine, les enseignants sont invités à contacter leurs élèves pour voir comment ils vont et leur suggérer de faire quelques activités éducatives parmi celles mises à leur disposition.

À partir du 6 avril, les équipes-écoles, sous la coordination de la direction d'école, seront invitées à transmettre à leurs élèves les activités d'apprentissage proposées par le MEES et à les adapter, au besoin.

Il n'est pas demandé aux enseignants :

- de faire la classe ou d'organiser des leçons de groupe via Zoom ou tout autre logiciel de vidéoconférence;
- de compléter le programme scolaire pour l'année;
- d'exiger des élèves qu'ils accomplissent une activité ni de corriger le travail des élèves.

Pour votre considération

Nous vous demandons de garder à l'esprit que nos enseignants et notre personnel, comme beaucoup d'entre vous, sont :

- des parents – à la maison avec leurs propres enfants – qui s'efforcent de les tenir occupés, de les protéger et de les garder en bonne santé;
- des conjointes et conjoints – confrontés eux aussi à des problématiques familiales découlant de la crise COVID-19;
- des filles et des fils – dont certains doivent veiller sur leurs parents âgés ou malades.

D'autres ont peut-être aussi :

- perdu récemment un proche – ici à Montréal ou dans un autre pays comme l'Italie où plusieurs ont de la famille et des amis;
- des membres de leur famille, y compris un conjoint ou des enfants adultes, qui ont perdu leur emploi ou qui ont dû fermer leur entreprise et qui se retrouvent dans une situation financière précaire;
- des membres de leur famille qui travaillent dans les secteurs essentiels – hôpitaux, pharmacies, etc. –, ce qui peut engendrer un stress.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur de nombreux membres de la communauté de la CSEM et sur la société en général. Aussi, votre soutien à l'égard de ce que nos enseignants, nos professionnels et notre personnel seront en mesure d'accomplir dans les prochaines semaines, compte tenu de la réalité propre à chacun, serait grandement apprécié. Nous vous en remercions.

ACCÈS AUX ÉCOLES ET RÉCUPÉRATION D'OUTILS/DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUES

Je suis consciente que certains parents et employés souhaitent récupérer des articles laissés dans nos écoles. Or, la Santé publique a déclaré nos écoles **fermées** alors que tout le Québec a été mis sur pause jusqu'au 13 avril. Par conséquent, pour permettre au personnel ou aux parents de récupérer des effets personnels dans les écoles, nous nous devons de mettre en place des protocoles stricts en matière de santé et de sécurité.

La CSEM travaillera donc cette semaine à la mise en place de ces protocoles - tels qu'ils nous ont été présentés par les autorités de la Santé publique. Une fois que ce sera fait, les directions d'école en informeront leur communauté scolaire.

➤ L'accès se fera sur rendez-vous seulement.

Les demandes de la part des parents et des membres du personnel devront se limiter aux articles les plus ESSENTIELS. Toute demande jugée non essentielle devra malheureusement être refusée.

La priorité sera accordée aux enseignants et au personnel qui ont besoin de récupérer du matériel et des outils, comme leur portable, pour pouvoir entrer en contact avec les élèves et leur apporter du soutien.

De plus amples informations suivront.

SI UNE AIDE URGENTE EST NÉCESSAIRE

Les élèves ou les parents d'enfants qui requièrent une aide urgente – services de counseling ou en matière de toxicomanie, etc. – doivent faire parvenir un courriel au directeur de l'école. Ce dernier travaillera de concert avec les directions concernées à la commission scolaire afin de déterminer comment nous pourrions fournir les services nécessaires à ces personnes ou encore les diriger vers les ressources appropriées.

D'ici mon prochain communiqué :

Restez en sécurité et en santé, et prenez bien soin de vous!

(N'oubliez pas de vous laver les mains souvent et de pratiquer la distanciation sociale)